

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINE ET
PATRIMOINE

Séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 à 19 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU
DOMAINE PRIVE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Eau et
assainissement :
Lotissement des
Pyrénées situé
chemin des Pages
11320 AIROUX :
remise des
équipements publics
et incorporation dans
le patrimoine
intercommunal

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Isabelle SIAU, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 70

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
31 mars 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Procurations : Robert BATIGNE à Gilbert COSTE, Dominique DUBLOIS à Alain BOUSQUET, Bernard GRIMAUD à Sabine CHABERT, Benoît MERLIN à Philippe GREFFIER, Martine PUEBLA à Marie-Paule CAU, Régine SURRE à François DEMANGEOT, Bernard VIDAL à Bernard PECH.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Henri POISSON, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, René MERIC.

Signature

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.

VU l'arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2017-003 du 4 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois relative à la prise de compétence Eau et Assainissement collectif et assainissement non collectif,

VU la délibération n° 2020/37 du 30 septembre 2020 de la Commune d'AIROUX portant acceptation de la rétrocession d'équipements réalisés par le lotisseur CLAUZEL Régis pour un euro symbolique de la voirie, du réseau pluvial et de l'espace vert du lotissement des Pyrénées situé Chemin des Pagès,

VU les plans de récolement des réseaux eau potable et assainissement des eaux usées réalisés par la société VALORIS le 18 juin 2020,

Vu les différents rapports, tous conformes, transmis par le lotisseur :

- Inspection télévisuelle du réseau des eaux usées établi par Aude Assainissement en date du 4 juin 2020
- Procès-verbal d'essai de pression du réseau d'eau potable en date du 2 juin 2020
- Rapport d'essai d'hydrologie bactériologique des eaux de consommation en date du 23 juin 2020

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'incorporer les équipements suivants dans le domaine public :

- Réseau d'eau potable du lotissement des Pyrénées – Chemin des Pagès : 46 mètres de canalisation PEHD 90, 29 mètres de canalisation PEHD 25, 6 branchements sur lots et 9 vannes d'arrêts
- Réseau d'eaux usées du lotissement des Pyrénées – Chemin des Pagès : 45 mètres de canalisations en PVC 200, 28 mètres de canalisations en PVC 160, 6 boîtes de branchement sur lot, 3 raccordements sur réseau existant et 3 regards de visite

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter la remise à titre gracieux des équipements publics énumérés ci-dessus, conformément au Code des Collectivités Territoriales :

- Réseau eau potable (art. L2224-7 et L2224-7-1 du CGCT) ;
- Réseau eaux usées (art. L2224-7 et L2224-8 du CGCT).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE sans réserve la réception d'équipements publics relatifs à la compétence Eau et Assainissement tels que définis préalablement, créés au sein du lotissement des Pyrénées situé Chemin des Pagès et de les incorporer dans le patrimoine de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 6 avril 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.

